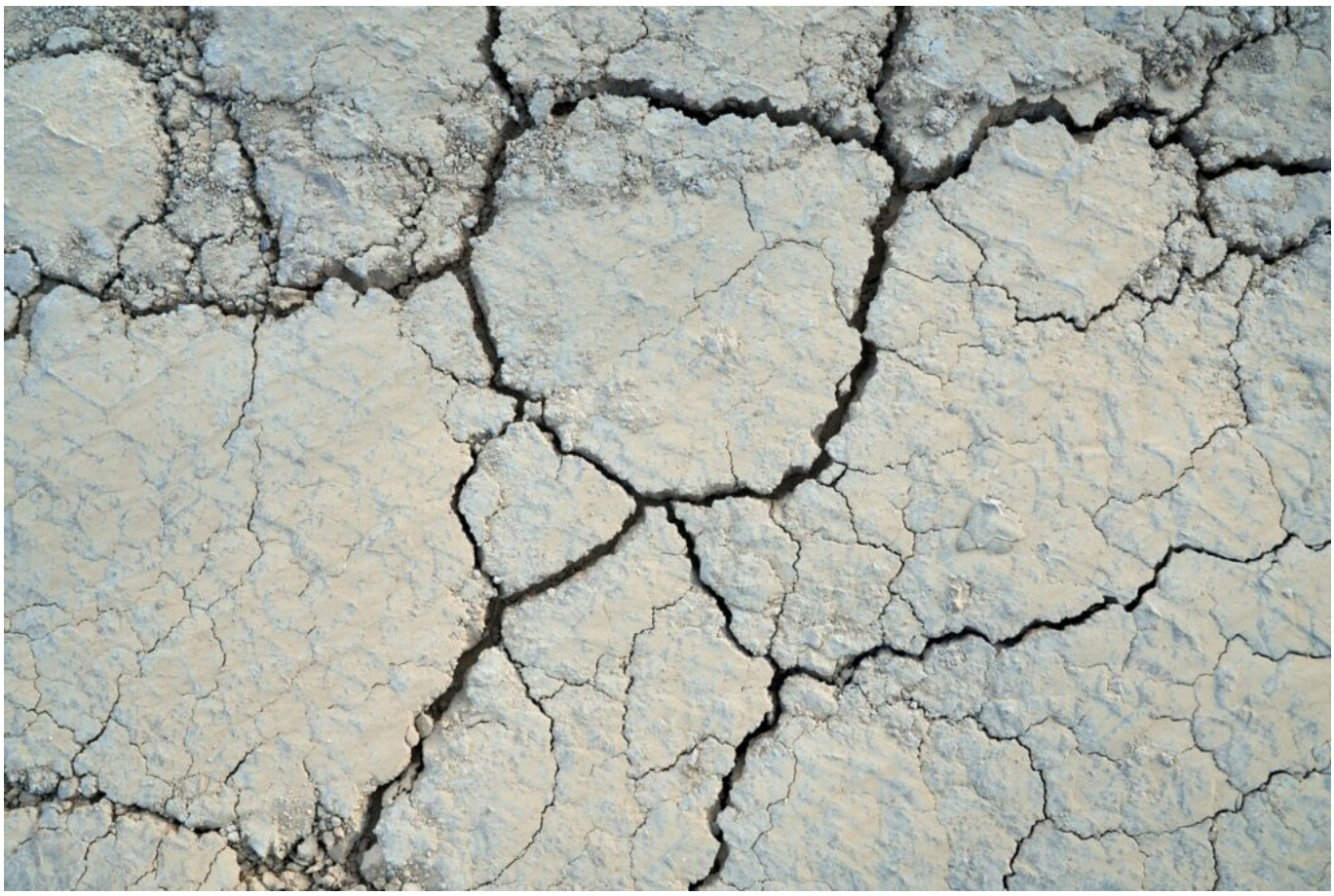
Ecrit par Echo du Mardi le 2 janvier 2024

Deux communes vauclusiennes reconnues en état de catastrophe naturelle



Par arrêté interministériel du 21 novembre 2023 publié au journal officiel le 10 décembre 2023, les communes d'Ansouis et d'Oppède ont été reconnues en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse et réhydratation des sols survenu en 2022.

Les personnes sinistrées ont jusqu'au mardi 9 janvier 2024 pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

V.A.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !